



VENTE SUITE A SUCCESSION

Par **Vero2**, le **11/08/2022 à 18:01**

Bonjour maître

Mon papa a perdu sa femme en janvier 2021 avec laquelle il avait fait une donation entre époux il a 5 enfants dont 2 issus de sa femme décédée; il a donc conservé sa maison, maintenant il a de graves problèmes de santé, donc il souhaite vendre sa maison pour aller en EHPAD ; une facture de serrurier, une de déblaiement de la maison et une d'un diagnostic pour la vente peuvent-elle être déduites de l'héritage des deux enfants issus de la succession.

Merci d'avance de votre réponse

Par **john12**, le **11/08/2022 à 18:09**

Bonjour,

Les dépenses visées ne sont pas des dettes de succession et ne peuvent donc pas être déduites de l'actif successoral.

Cordialement

Par **youris**, le **11/08/2022 à 18:48**

bonjour,

si la maison est en indivision successorale, il faut l'accord de tous les indivisaires pour vendre.

salutations